



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 6^e jour du mois d'**OCTOBRE** de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*. La greffière est absente.

Il y a 12 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2014-10-7058

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2014-10-7059

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 et des séances extraordinaires du 8 septembre et du 18 septembre 2014 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de septembre 2014 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Karine Duhamel :	832.33 \$
Michael Houle :	38 176.44 \$
Christopher Goodsell :	1 715.96 \$
Véronique Blouin (salaires) :	60 415.69 \$
Véronique Blouin (divers) :	891.53 \$

4.02

Rapport des heures supplémentaires des employés municipaux (4.02)

La directrice générale dépose la liste des heures supplémentaires travaillées par les employés municipaux en date du 27 septembre 2014.

Le temps travaillé au cours du mois de septembre 2014 pour International Water Company est de 1 heure pour la trésorière et de 0.5 heure pour la greffière.

4.03

Rapport des revenus et des dépenses (4.03)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre de l'an 2014, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
W. Ellis	État des routes Western, High et North
T. Richer	Présence de pipes sur la rue Western
R. Langevin	Déneigement de la rue Church

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2014-10-7060

Comptes payés et à payer (6.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en septembre 2014 :	54 458.56 \$
Les comptes à payer en octobre 2014 :	249 408.38 \$



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2013 et précédentes, mise à jour en date du 30 septembre 2014, jointe à la présente en **Annexe D**.

6.03

2014-10-7061

Monty Coulombe : Renouvellement de l'entente de services (6.03)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.04

2014-10-7062

Programme de subvention complémentaire (Remboursement) (6.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a dûment adopté le règlement n° 2010-138 intitulé « Règlement n° 2010-138 visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'Habitation du Québec » et que ce règlement a pour objet d'octroyer un crédit de taxe foncière générale sur 15 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a dûment adopté le règlement n° 2012-155 intitulé « Règlement n° 2012-155 relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard des artères principales de Stanstead » et que ce règlement a pour objet d'octroyer un crédit de taxe foncière générale sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a dûment adopté les résolutions 2013-04-6550 intitulées « Octroi de crédit de taxes envers la compagnie Fiducie A. Roy et Fiducie J. Vanasse (Granit Design) » et 2013-05-6584 intitulé « Octroi de crédit de taxes envers la compagnie Lepitre Granit Works Ltd » qui ont tous deux pour but d'accorder de l'aide à une personne qui exploite une entreprise, en accordant un crédit de taxes foncière sur la plus value apportée à l'immeuble, soit par addition, rénovation ou construction, et ce sur une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées ont été respectées pour émettre les crédits de taxes, tel qu'il appert du rapport déposé par la trésorière aux membres du conseil;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil, après avoir pris connaissance du rapport déposé par la trésorière, adopte ledit rapport et en autorise le paiement. Le montant du remboursement se chiffre à **15 926,15 \$**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.

ADOPTÉE

6.05

2014-10-7063

Appui au projet d'expansion du comité d'habitation de la Place Stanstead (6.05)

CONSIDÉRANT QUE le comité d'habitation de la Place Stanstead envoyait, le 18 septembre dernier, une lettre sollicitant l'appui de la Ville en ce qui a trait à la phase 11 de leur projet dans le cadre du volet 1 du programme d'Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'expansion consiste en l'ajout de 9 logements aux 11 appartements déjà existants et que ce dernier répond pleinement au besoin des citoyens âgés de 50 ans et plus à la recherche de logement abordable;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

6.06
2014-10-7064

QUE le conseil appui le projet d'expansion du comité d'habitation de la Place Stanstead et souscrit aux objectifs généraux et aux actions proposées par l'organisme.

ADOPTÉE

Maintien des services offerts par Postes Canada (6.06)

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités partout au pays;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

QUE la Ville de Stanstead demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉE

6.07
2014-10-7065

Lutte contre la réduction des heures du bureau de poste de la Ville de Stanstead (Secteur Stanstead) (6.07)

CONSIDÉRANT QUE les réductions des heures du service à la clientèle de Postes Canada (secteur Stanstead) nuisent au service dispensé à nos citoyens;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate la directrice générale afin que cette dernière demande à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture du service à la clientèle du bureau de poste, secteur Stanstead, dans le but de garantir un service optimal à nos citoyens.

ADOPTÉE

6.08
2014-10-7066

Mandat de signature pour toute transaction ou document affectant les comptes bancaires de la Ville de Stanstead relatif à la Caisse Desjardins (6.08)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la conseillère *Rollande Rouleau* a été nommée pour agir à titre de mairesse suppléante de la Ville de Stanstead pour la période du 8 juillet 2014 au 7 novembre 2014;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, Mme Rollande Rouleau (sous réserve qu'un nouveau conseiller ou conseillère sera mandaté pour la période subséquente au 7 novembre 2014) et la trésorière, Mme Véronique Bélanger Blouin ou en son absence, la directrice générale, Me Karine Duhamel, soient mandatés pour signer pour et au nom de la Ville toute transaction ou document affectant les comptes bancaires de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

6.09
2014-10-7067

Embauche de M. Moamar Tidjani au poste de greffier par intérim (remplacement de congé de maternité) (6.09)

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de la greffière pour un congé de maternité, le poste est à combler;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur M. Moamar Tidjani;

CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise au candidat et que celui-ci l'a acceptée;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme et embauche M. Moamar Tidjani à titre de greffer par intérim le tout, conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employé, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration;

QUE le titre de « Greffier par intérim » est effectif à compter de l'entrée en poste de M. Moamar Tidjani et ce, jusqu'au retour de la greffière, Mme Caroline Gaulin;

QUE la directrice générale se voit attribuer le titre de « directrice générale et greffière par intérim » et ce, jusqu'à l'entrée en poste de M. Moamar Tidjani.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec M. Moamar Tidjani.

ADOPTÉE

7.0
7.01
2014-10-7068

LÉGISLATION (7.0)

Règlement n° 2014-174 intitulé « Politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail » - Adoption (7.01)

CONSIDÉRANT QUE la conseillère *Frances Bonenfant*, lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2014, a donné un avis de motion selon lequel le conseil déposerait un règlement n° 2014-174 intitulé « Politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail »;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de prévenir, ou le cas échéant, de faire cesser toute situation de harcèlement psychologique au travail en faisant en sorte que le climat de travail



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

soit exempt de harcèlement et qu'il favorise le respect de la dignité de la personne dans les rapports professionnels;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement n° 2014-174 intitulé « Politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail ».

ADOPTÉE

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

2014-10-7069

Mesures de sécurité pour la soirée d'Halloween (8.01)

CONSIDÉRANT QUE cette année, l'Halloween a lieu un vendredi;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la directrice générale communique avec la Sûreté du Québec afin que cette dernière assure une surveillance accrue le 31 octobre prochain entre 16 h et 21 h pour permettre aux jeunes de passer l'Halloween en toute sécurité;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la directrice générale communique avec la Sûreté du Québec pour les raisons ci-haut mentionnées.

QUE le conseil demande au Service d'incendie d'assurer une surveillance accrue du territoire de la Ville de Stanstead le jour de l'Halloween.

QUE le conseil accorde un don de **500 \$** au Service incendie de Stanstead pour assurer une sécurité des rues de la Ville. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Sécurité publique.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2014-10-7070

Renouvellement de l'entente de déneigement avec Mme Alice Tremblay Tétreault (9.01)

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, la Ville de Stanstead loue une partie du terrain de Mme Alice Tremblay Tétreault situé sur le boulevard Notre-Dame Ouest pour y déposer temporairement la neige;

CONSIDÉRANT QUE Mme Tremblay Tétreault a donné son accord à la Ville encore cette année moyennant un ajustement selon l'indice des prix à la consommation;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil entérine la dépense d'un montant de **360.50 \$** à Mme Alice Tremblay Thétreault dans le cadre de la location d'une partie de son terrain. La dépense est appropriée à même le budget Transport Routier.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

9.02
2014-10-7071

ADOPTÉE

Déneigement et entretien d'une partie du chemin Smith (9.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de services d'entretien et de déneigement, valable pour la saison 2014-2015, de la part de M. Jean-Paul Roy pour la partie du chemin Smith appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le circuit de déneigement mesure approximativement 0.2 kilomètre;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte l'offre de services de M. Jean-Paul Roy pour le déneigement et l'entretien de la partie du chemin Smith, lequel appartient à la Ville, soit sur une distance de 0,2 kilomètre, située sur le territoire de la municipalité, pour la saison 2014-2015, le tout pour un montant de **772.50 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport Routier.

QUE le coût de cet entretien inclut à la fois le service de déneigement et chargement, la main-d'œuvre, la machinerie et les matériaux (sel et sable) ainsi que l'installation des balises et clôtures à neige, si nécessaire.

ADOPTÉE

9.03
2014-10-7072

Déneigement et entretien du chemin McShane (9.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de services d'entretien et de déneigement pour la saison 2014-2015 de la part de M. Philippe Roy pour le chemin McShane;

CONSIDÉRANT QUE le circuit de déneigement mesure approximativement 0,3 kilomètre et qu'il appartient à la Ville;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte l'offre de services de M. Philippe Roy pour le déneigement et l'entretien du chemin McShane, d'une distance de 0,3 kilomètre, pour la saison 2014-2015, le tout pour un montant de **1 030 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport Routier.

QUE le coût de cet entretien inclut le service de déneigement et de chargement, mais également la main-d'œuvre, la machinerie, les matériaux (sel et sable) ainsi que l'installation des balises et des clôtures à neige, le cas échéant.

ADOPTÉE

9.04
2014-10-7073

Demande du Club de motoneiges Trois-Villages de procéder à l'installation de la signalisation pour les traverses (9.04)

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motoneiges Trois-Villages inc. a fait une demande à la Ville afin qu'elle installe la signalisation nécessaire pour aviser les automobilistes des traverses de motoneiges qui passent par les rues suivantes :

- Hackett
- Dufferin
- Villeneuve



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

- Boulevard Notre-Dame
- Dewey
- Voie des Ursulines

CONSIDÉRANT QU'il en va de la sécurité des motoneigistes ainsi que de celle des automobilistes;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil demande au Département des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation routière nécessaire sur les rues Hackett, Dufferin, Villeneuve, le boulevard Notre-Dame, Dewey et la voie des Ursulines, pour aviser les automobilistes des traverses de motoneiges. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport routier.

ADOPTÉE

9.05

2014-10-7074

Abrogation de la résolution 2014-09-7043 intitulée « Octroi d'un mandat de quatre ans à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux » (9.05)

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres de l'UMQ relative à l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux a pour but d'assurer l'approvisionnement du sulfate ferrique en vrac et que la livraison s'effectue par camion citerne semi-remorque;

CONSIDÉRANT QUE les sites de la Ville ne sont pas adaptés pour la circulation de ce type de camion et qu'il faut, par conséquent, abroger la résolution étant donné que la Ville ne peut participer au regroupement d'achats CHI-2015;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville ne participera pas au regroupement d'achat de l'UMQ (CHI-2015) et que la résolution 2014-09-7043 intitulée « Octroi d'un mandat de quatre ans à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux » soit abrogée.

ADOPTÉE

9.06

2014-10-7075

Abrogation des résolutions 2014-03-6864, 2014-03-6865 et 2014-04-6884 intitulées respectivement « Attribution du contrat pour l'achat d'un tracteur John Deere 3046R – Appel d'offres 2014-32 », « Financement concernant l'achat d'un tracteur John Deere 3046R » et « Amendement à la résolution 2014-03-6865 concernant l'attribution du contrat pour l'achat d'un tracteur John Deere 3046R – Appel d'offres 2014-32 » (9.06)

CONSIDÉRANT QUE le conseil adoptait, lors de la séance du 3 mars 2014, la résolution 2014-03-6864 laquelle consistait en l'octroi d'un contrat pour l'achat d'un tracteur John Deere 3046R à l'entreprise Équipements Lague Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur fourni par ladite entreprise n'est pas conforme à certaines spécificités du devis, la Ville se voit contrainte de résoudre le contrat et par conséquent, d'annuler la résolution 2014-03-6864 intitulée « Attribution du contrat pour l'achat d'un tracteur John Deere 3046R – Appel d'offres 2014-32 », mais également les résolutions 2014-03-6865 et 2014-04-6884 intitulées « Financement concernant l'achat d'un tracteur John Deere 3046R » et « Amendement à la résolution 2014-03-6865 concernant l'attribution du contrat pour l'achat d'un tracteur John Deere 3046R – Appel d'offres 2014-32 »;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville abroge les résolutions 2014-03-6864, 2014-03-6865 et 2014-04-6884 intitulées respectivement « Attribution du contrat pour l'achat d'un tracteur John Deere 3046R – Appel d'offres 2014-32 », « Financement concernant l'achat d'un tracteur John Deere 3046R » et « Amendement à la résolution 2014-03-6865 concernant l'attribution du contrat pour l'achat d'un tracteur John Deere 3046R – Appel d'offres 2014-32 ».

QUE la Ville résout le contrat avec l'entreprise Équipement Lague Coaticook.

ADOPTÉE

9.07

2014-10-7076

Réfection du chemin Hackett : octroi du contrat pour l'exécution des travaux et de ses infrastructures afférentes – Appel d'offres 2014-37 (9.07)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à un appel d'offres pour la réfection du chemin Hackett et de ses infrastructures afférentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, et que celle-ci a procédé, le 3 octobre 2014, à l'ouverture des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP, après avoir procédé à l'étude des soumissions reçues, confirme qu'elles étaient conformes à l'appel d'offres public soumis par la municipalité et qu'elles se lisent comme suit, taxes comprises, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Prix de la soumission
Pavage Maska inc.	102 641.11 \$
Sintra inc.	102 178.56 \$
Construction & Pavage Dujour	95 860.99 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues s'avèrent être beaucoup plus élevées que les estimations produites par les professionnels;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé de Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 3 contre)

Les conseillers Paul Stuart, Frances Bonenfant et Guy Ouellet votent en faveur.

Les conseillers Rollande Rouleau, Wayne Stratton et André-Jean Bédard votent contre.

QUE l'appel d'offres pour la réfection du chemin Hackett et de ses infrastructures afférentes soit annulé pour les raisons énumérées ci-haut.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2014-10-7077

Attribution d'un mandat de services professionnels pour ajuster les plans et devis de la mise aux normes des installations de traitement en eaux usées (10.01)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à certains ajustements des plans et devis pour la mise aux normes des installations des stations de traitement en eaux usées et que la firme EXP avait été mandatée par la résolution 2013-12-6766 en vue d'effectuer les plans et devis initiaux;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les mises à jour consistent principalement à apporter des changements aux équipements requis pour la mise aux normes des installations de traitement en eaux usées;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Rollande Rouleau
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil entérine le mandat de services professionnels à la firme EXP dans le but d'effectuer différentes mises à jour des plans et devis relatifs aux travaux consistant en la fourniture et à l'installation de détecteurs et d'enregistreurs de surverse sur le réseau de collecte et de traitement en eaux usées pour un montant de **5 500 \$**, taxes en sus. Ce montant est approprié à même le surplus.

ADOPTÉE

10.02
2014-10-7078

Attribution d'un mandat de services professionnels pour organiser un appel conférence et préparer une évaluation technique dans le cadre de la construction d'un nouveau puits (10.02)

CONSIDÉRANT les problèmes d'ensablement survenus lors du forage du puits ST/PE-4-14, il était nécessaire de procéder à un appel conférence avec les différents intervenants au dossier et de rédiger une évaluation technique et budgétaire des opérations envisageables pour redresser la problématique rencontrée;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Rollande Rouleau
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil entérine le mandat de services professionnels à la firme Laforest Nova Aqua, lequel consistait à préparer et à participer à un appel conférence avec les différents intervenants au dossier, mais également à rédiger une lettre technique présentant les différentes options offertes à la Ville pour résoudre la problématique rencontrée, le tout pour un montant de **1 447.75 \$**, taxes en sus, tel qu'il appert de la facture 2014-09-33. Ce montant est approprié à même les fonds prévus à cette fin.

ADOPTÉE

10.03
2014-10-7079

Attribution du contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères (10.03)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des ordures ménagères, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 2 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'après avoir procédé à l'étude des soumissions, celle-ci confirme qu'elles sont conformes au devis soumis par la municipalité et qu'elles se lisent comme suit, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total</u>
Sani-Estrie inc.	
Option A	125 698.85 \$
Option B	126 581.57 \$
Option C	111 008.21 \$



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

Stanley et Dany Taylor Transport inc.

Option A	92 044.72 \$
Option B	85 781.50 \$
Option C	76 583.50 \$

Arlie C. Fearon

Option A	70 014.25 \$
Prix corrigé pour option A (erreur de calcul) :	74 014.25 \$
Option B	75 738.87 \$
Option C	66 354.95 \$

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance des soumissions reçues, retient l'option C et accorde à Arlie C. Fearon le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour l'année 2015, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead pour la somme de **66 354.95 \$**, taxes incluses. Le montant est à prévoir au budget 2015, Hygiène et environnement.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat, le tout selon les termes et conditions établis.

ADOPTÉE

10.04
2014-10-7080

Attribution du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables (10.04)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des matières recyclables, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 2 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'après avoir procédé à l'étude des soumissions, celle-ci confirme qu'elles sont conformes au devis soumis par la municipalité et qu'elles se lisent comme suit, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total</u>
Sani-Estrie inc.	101 236.78 \$
Stanley et Dany Taylor Transport inc.	74 754.31 \$
Prix corrigé (erreur de calcul) :	74 754.30 \$
Arlie C. Fearon	65 214.09 \$

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance des soumissions reçues accorde à Arlie C. Fearon le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2015, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead pour la somme de **65 214.09 \$**, taxes incluses. Le montant est à prévoir au budget 2015, Hygiène et environnement.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat, le tout selon les termes et conditions établis.



*LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014*

MAIRE

GREFFIÈRE

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

10.05
2014-10-7081

Attribution du contrat pour la collecte et le transport des matières organiques (10.05)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des matières organiques, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 2 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'après avoir procédé à l'étude des soumissions, celle-ci confirme qu'elles sont conformes au devis soumis par la municipalité, à l'exception de celle d'Arlie C. Fearon et qu'elles se lisent comme suit, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total</u>
Sani-Estrie inc.	49 804.50 \$
Stanley et Dany Taylor Transport inc.	45 477.28 \$
Arlie C. Fearon	Soumission incomplète

***Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le conseil, après avoir pris connaissance des soumissions reçues accorde à Stanley et Dany Taylor Transport inc. le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques pour l'année 2015, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead pour la somme de **45 477.28 \$**, taxes incluses. Le montant est à prévoir au budget 2015, Hygiène et environnement.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat, le tout selon les termes et conditions établis.

ADOPTÉE

11.0
11.01
2014-10-7082

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

Activité de patinage libre à l'Aréna Pat Burns (11.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens une activité de patinage libre les samedis;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Ogden et de Stanstead-Est ont été sollicitées pour contribuer un montant de **1 200 \$** chacune pour ladite activité et que cette confirmation arrivera sous peu;

CONSIDÉRANT QUE le patinage libre a débuté le 4 octobre 2014 et qu'il est nécessaire de se prononcer sur ce projet de contrat;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec le *Stanstead College* pour la saison 2014-2015 est de 66.5 heures à un coût de 139 \$/heure, taxes incluses, excluant le surveillant;

***Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Rollande Rouleau
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le conseil accepte de louer un bloc de 66.5 heures à un coût de **139 \$/heure**, taxes incluses, au *Stanstead College* dans le cadre de la saison 2014-2015 de patinage libre. Le montant de la dépense sera à prévoir à même le budget Loisirs et culture de l'année 2015.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

11.02
2014-10-7083

ADOPTÉE

Embauche d'un surveillant pour le patinage libre à l'Aréna Pat Burns (11.02)

CONSIDÉRANT QUE le *Stanstead College* requiert la présence sur les lieux d'un surveillant à l'Aréna Pat Burns lors du patinage libre et ce, selon l'horaire détaillé au contrat;

CONSIDÉRANT QUE M. François Roy qui assurait la surveillance l'année dernière au taux horaire de 14 \$ est disponible aux mêmes conditions pour la surveillance de la patinoire;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate la coordonatrice en loisirs, culture et vie communautaire à procéder à l'embauche de M. François Roy aux conditions établies ci-dessus pour assurer la surveillance de la patinoire de l'Aréna Pat Burns pour l'automne 2014 et l'hiver 2015. Le montant de la dépense étant approprié à même le budget Loisirs et culture de l'année en cours et à prévoir au budget de l'année 2015.

ADOPTÉE

11.03
2014-10-7084

Permission à la Légion Royale Canadienne de tenir une parade et une cérémonie dans le cadre du Jour du Souvenir (11.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu du président de l'organisme de la Légion Royale Canadienne une demande afin d'organiser une parade ainsi qu'une cérémonie sur le territoire de la municipalité à l'occasion du Jour du Souvenir;

CONSIDÉRANT QUE cette parade se fera samedi, le 8 novembre 2014, sur la rue Dufferin, suivie d'une cérémonie et d'une marche à la Légion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas d'objection à la réalisation d'une telle activité;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise, dans le cadre du Jour du Souvenir, la Légion Royale canadienne de tenir, le 8 novembre prochain, une parade sur la rue Dufferin, à partir de l'Église Sacré-Cœur jusqu'au parc Hackett, suivie d'une cérémonie à ce même parc, pour terminer par une marche à la Légion sur la route Maple.

ADOPTÉE

12.0
12.01
2014-10-7085

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2014 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de septembre 2014.

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

14.01

2014-10-7086

Achat d'un mobilier pour la fourniture de la salle du conseil (14.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve l'achat d'un nouveau mobilier pour fourniture de la salle du conseil auprès de Bureautique N. Maltais inc. au montant de **1454.43 \$**, taxes incluses. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus.

ADOPTÉE

14.02

2014-10-7087

Octroi d'un budget pour l'achat et l'installation d'oriflammes (14.02)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve l'octroi d'un budget de 2 500 \$ pour l'achat l'installation d'oriflammes. La dépense est appropriée à même le budget Voirie.

ADOPTÉE

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

M. Goodsell

Matelas brûlés derrière le Maple

M. Parent

Retour sur le point 10.02, lequel traite du puits

Mme Nourse

Déchiquetage

Mme Nourse

Ajout d'un enseigne au Centre de dépôt

M. Goodsell

Brûlement de matelas derrière le Maple

M. Durocher

Conséquences écologiques de l'amoncellement de neige sur le terrain de Mme Tremblay Thérault

M. Durocher

Mandat octroyé à Laforest Nova Aqua



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

M. Durocher

Déneigement des chemins Smith et McShane

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2014-10-7088

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 41.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**Philippe Dutil,
Maire**

**Karine Duhamel,
Directrice générale**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Véronique Blouin, trésorière de la Ville de Stanstead, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du 6 octobre 2014 par le conseil municipal.

Résolutions ayant trait à une dépense :

2014-10-7060	2014-10-7071	2014-10-7078
2014-10-7062	2014-10-7072	2014-10-7083
2014-10-7067	2014-10-7073	2014-10-7086
2014-10-7069	2014-10-7076	2014-10-7087
2014-10-7070	2014-10-7077	

Signé en ce 7^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille quatorze.

Véronique Blouin, trésorière